



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

**Accueil de loisirs périscolaire
Boissise-la-Bertrand / Boissettes**

1- PORTEURS DU PROJET

Le présent PEDT, établi pour une durée de quatre années, est signé par les communes de Boissise-la-Bertrand et Boissettes dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal.

Le suivi est assuré par la commune de Boissise-la-Bertrand.

2- TERRITOIRE ET ÉCOLE CONCERNÉS

Sont concernés par le PEDT, les enfants de Boissise-la-Bertrand et Boissettes, âgés de 3 à 11 ans.

Les élèves des huit niveaux se répartissent sur quatre classes.

Les activités périscolaires sont organisées :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7H45 à 8H45 et de 16H30 à 18H30,
- Durant les pauses méridiennes de 11H30 à 13H30 (réparties en 3 services),
- Les mercredis de 7H45 à 18H30.

Les effectifs scolaires et périscolaires sont exposés en Annexe 1.

3- CONTEXTE

Boissise-la-Bertrand est une commune de Seine-et-Marne, elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine.

La commune est traversée par la route départementale D 39 qui relie Boissise-la-Bertrand à Melun et une liaison par le RD 50 entre Saint-Fargeau-Ponthierry et Seine-Port.

Elle est située à 50 Km au Sud/Est de Paris, en bord de Seine.

Son école primaire « Les Fontaines » accueille également les enfants de Boissettes dans le cadre d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), dont elle assure la gestion.

Boissise-la-Bertrand a une superficie de 778 hectares pour une population de 1170 habitants (données 2018).

Boissettes a une superficie de 154 hectares pour une population de 413 habitants.

La population des 0 - 14 ans (INSEE 2018) est de :

- 140 pour Boissise-la-Bertrand
- 90 pour Boissettes

L'inscription des enfants 3 – 11 ans inscrits à l'école « Les Fontaines » pour l'année 2021 – 2022 est de 95 enfants.

La répartition est la suivante :

- **Maternelle :**
 - Petite section : 18 enfants
 - Moyenne section : 9 enfants
 - Grande section : 16 enfants
- **Primaire :**
 - CP : 14 enfants
 - CE1 – CE2 : 16 enfants
 - CM1 – CM2 : 22 enfants

Actuellement, la collectivité intervient uniquement sur le temps périscolaire du matin et soir, ainsi que la pause méridienne.

Le taux de fréquentation des enfants en périscolaire matin et soir est de 30%.

Le taux de la pause méridienne est de 80%.

La population est en croissance depuis une année et de nouveaux lotissements sont en construction sur le territoire des deux communes, dont 25% seront des logements sociaux.

De jeunes couples avec enfants en bas âges aménagent et vont encore aménager dans les deux / trois années à venir.

Ces nouveaux arrivants vont augmenter les effectifs. Pour la plupart, les couples travaillent dans l'agglomération, voir sur Paris et la petite couronne. Il n'existe pas de transport scolaire entre les deux communes et pas de transport correspondant aux besoins des horaires d'accueil non plus le mercredi sur les communes les plus proches (Le Mée, Saint-Fargeau-Ponthierry ou Seine-Port).

L'accueil du périscolaire est essentiel pour les familles, la probabilité de la fréquentation est forte vue la conjoncture.

Il est important de pouvoir proposer pour tous une offre de qualité, d'en faciliter l'accueil et de pouvoir répondre à la demande des familles en leur proposant un accueil souple et abordable financièrement en fonction des revenus de chacun.

Une tarification en fonction du quotient familial sera mise en place. Annexe 2

4- PILOTAGE ET COORDINATION

Pilotage du projet

La mise en œuvre du projet relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage. Celle-ci est assurée par la commune de Boissise-la-Bertrand.

Les deux communes ont fait le choix d'offrir un accueil de qualité et accessible à tous.

Elles désirent s'engager et respecter la charte qualité selon les axes définis dans le cadre du plan mercredi à savoir :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignants,
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
- l'ancrage du projet dans le territoire et la qualité des activités.

Pour cela, la commune de Boissise-la-Bertrand s'appuie sur un comité de pilotage constitué des personnes suivantes :

- Monsieur le Maire de Boissise-la-Bertrand et / ou ses représentants,
- Monsieur le Maire de Boissettes et / ou ses représentants,
- La Directrice de l'école « Les Fontaines »,
- Un représentant des parents d'élèves,
- Un représentant du prestataire assurant la gestion du périscolaire,
- Le délégué départemental de l'Education Nationale,
- Un membre du Comité Enfance & Jeunesse,
- La référente administrative du service scolaire,
- Un représentant du CDA (Conseil Des Aînés),
- Un représentant du CME (Conseil Municipal des Enfants),
- Un représentant de l'Association Créakid,
- Un représentant du comité des fêtes,
- L'ABSL (Association Boissettes Sports et loisirs),

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet.

Coordination du projet

La collectivité a fait le choix de déléguer la coordination et la mise en œuvre des activités périscolaires, à un prestataire externe : « La Ligue de l'Enseignement de Seine et Marne ».

La convention se trouve en Annexe 2.

5- OBJECTIFS

L'objectif principal du projet s'articule autour du bien-être et de l'épanouissement des enfants en accord avec les familles et en lien avec l'école. Il doit être en harmonie avec la journée scolaire ou le temps libre du mercredi.

L'ensemble des objectifs éducatifs doit permettre aux enfants de devenir de futurs citoyens à part entière.

Les objectifs éducatifs portés dans le cadre des activités pédagogiques seront les suivants :

- Développer les capacités physiques, intellectuelles et créatrices de l'enfant de manière ludique et non consommatrice,
- Développer la sensibilité artistique de l'enfant,
- Favoriser l'autonomie de l'enfant, sa prise d'initiative tout en l'aidant à être extrêmement attentif aux capacités des membres du groupe,
- Favoriser l'expression orale de l'enfant et porter une attention particulière à sa parole,
- Développer la notion de l'équilibre entre libertés et contraintes, droits et devoirs,
- Développer le sens critique et la prise de décision,
- Sensibiliser l'enfant à son environnement et à l'éco-citoyenneté,
- Faire découvrir la richesse culturelle et l'attractivité du territoire, des paysages, du patrimoine historique,

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de renforcer les partenariats déjà existants avec les associations des deux communes.

Le Conseil des Aînés sollicité permettra, et permet déjà, de développer un travail intergénérationnel.

Rôle et objectifs de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique doit s'inscrire dans les objectifs fixés par la collectivité.

L'accueil de loisirs doit permettre à l'enfant son intégration et sa socialisation avec ses pairs mais aussi de :

- Favoriser son accès au sport et à la culture, permettre les échanges inter associatifs,
- Développer son éducation à la citoyenneté,
- Favoriser son épanouissement pour en faire un acteur autonome,
- Prendre en compte, préserver et améliorer son environnement,
- Favoriser sa prise de conscience des enjeux du développement durable,

Les dispositions prises pour l'accueil des enfants présentant un handicap sont les suivantes :

- Les locaux mis à disposition respectent les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- Les animateurs sont formés à l'accueil des enfants handicapés,
- Chaque année, un atelier est proposé aux enfants afin de les sensibiliser aux différents handicaps, cognitifs, sensoriels, moteurs ou sensori-moteurs.

Moyens

L'équipe d'animation est composée d'un(e) directeur(rice), d'autant d'animateurs que de besoin.

Le taux d'encadrement de l'accueil de loisirs périscolaires (matin avant la classe, soir après la classe, pause méridienne) est de :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans,
- 1 animateur pour 18 enfants à partir de 6 ans,
- Le taux d'encadrement de l'accueil de loisirs périscolaires le mercredi (11H00),
- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans,
- 1 animateur pour 14 enfants à partir de 6 ans.

Tous les intervenants sont diplômés :

- BPJEPS ou BAFD pour le Directeur
- BAFA pour les animateurs

Locaux mis à disposition par la collectivité

- Salle polyvalente (240 m²)
- Restaurant scolaire (environ 130 m²)
- Bibliothèque Ecole (40 m²)
- Salle informatique Ecole (19 m²)
- 1 classe non occupée (60 m²)
- Dortoir (29 m²)
- 2 Locaux associatifs à la Mairie (environ 22 m² et 17 m²)
- Préau couvert (environ 54 m²)
- 2 cours d'école (maternelle et élémentaire)
- Régie (salles de rangement – petit matériel-) 10 m² et 14 m²
- 1 stade multi activités

Partenariats

Le projet éducatif territorial mis en place pourra s'appuyer sur des bénévoles associatifs tels que :

- Créakid,
- Comité des Fêtes,
- ABSL,
- Conseil des Aînés

Une présentation est disponible en Annexe 4.

6- ORGANISATION ET ACTIVITES

Un projet pédagogique est mis en place et renouvelé chaque année scolaire par la Ligue de l'Enseignement.

Modalités d'information aux familles

- Une communication est faite à chaque période pour présenter les différentes activités proposées aux enfants,
- Une réunion d'information pour les familles est prévue en début d'année,
- Un bilan est réalisé et présenté en fin d'année scolaire.

Articulation avec d'autres dispositifs et activités

Les activités prévues dans le projet éducatif territorial pourront s'articuler avec le projet d'école en collaboration avec les enseignants.

Activités extrascolaires

Par ailleurs, la commune organise durant les périodes de vacances scolaires des stages de voile, « Escalad'arbres », et d'anglais (annexe 3).

Evaluation du projet

L'évaluation du projet est assurée par une réunion trimestrielle avec le comité de pilotage où sera évaluée la réalisation des objectifs.

7- CONCLUSION

Ce projet pose les orientations pour les équipes pédagogiques des accueils collectifs des enfants scolarisés à l'Ecole Les Fontaines de Boissise-la-Bertrand pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis et pour l'ensemble des enfants, âgés de 3 à 11 ans, des deux communes, pour l'accueil du mercredi.

Il sera amené à évoluer et à s'adapter en fonction des changements.

À ce projet sera rattaché :

- un règlement intérieur à l'attention des familles avec les modalités d'accueil, de fonctionnement et d'inscription des enfants dans la structure (annexe 5),
- des critères d'évaluation qui permettront de rendre compte aux parents et aux institutions de l'évolution du projet pédagogique en relation avec le projet éducatif (annexe 4).